

Ny 31

**COMMUNIQUE CONJOINT A
L'OCCASION DE LA VISITE AU
MALI DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR HAMA AMADOU,
PREMIER MINISTRE DE LA
REPUBLIQUE DU NIGER**

Bamako, du 13 au 16 Février 2003

A l'invitation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ahmed Mohamed Ag HAMANI, Son Excellence Monsieur Hama AMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger, accompagné d'une importante délégation composée de Ministres et de hauts responsables de l'Administration nigérienne, a effectué une visite d'amitié et de travail au Mali, du 13 au 16 Février 2003.

Au cours de son séjour, Son Excellence Monsieur Hama AMADOU a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République, à qui il a transmis un message de son Frère et Ami, Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger.

Les deux Chefs de Gouvernement ont eu plusieurs entretiens en tête-à-tête au cours desquels ils ont passé en revue l'état de la coopération Niger-Mali et procédé à un échange de vues approfondi sur les questions sous-régionales, régionales et internationales d'actualité.

Les deux Premiers Ministres ont également présidé les travaux de la 6^{ème} Session de la Commission Mixte de Coopération Mali-Niger.

Au titre des relations bilatérales, les deux Chefs de Gouvernement ont déploré le faible niveau de la coopération économique entre les deux pays au regard de l'excellence des relations politiques.

A cet égard, ils ont donné instructions aux experts de recentrer la coopération autour des axes prioritaire ci-après : les ressources en eau, les routes, la matérialisation de la frontière et la sécurité transfrontalière.

Les délégations malienne et nigérienne ont eu une séance de travail au cours de laquelle elles ont procédé à l'examen des questions d'intérêt commun relatives notamment aux projets de construction des ouvrages de régulation sur le fleuve Niger, à la sécurité transfrontalière et au tracé de la frontière, à la construction de la route Gao-Ayorou, à la transhumance, à l'environnement, aux ressources hydrauliques et animales et aux transports.

Concernant les ouvrages de régulation sur le fleuve Niger, les deux parties se sont engagées à les réaliser. A cet effet, elles ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de rendre fonctionnel le Comité Technique Consultatif Permanent de Ressources en Eau et d'actualiser les études d'impact environnemental et social.

Elles ont en outre, décidé d'œuvrer de concert pour la réalisation de ces deux ouvrages.

A cet égard, les deux Chefs de Gouvernement ont décidé de l'instauration d'un cadre de concertation permanent.

Evoquant la sécurité transfrontalière, les deux parties ont convenu du renforcement de la coopération entre les services de sécurité frontaliers notamment par l'organisation de patrouilles conjointes de part et d'autre de la frontière commune. Elles ont également décidé de renforcer les rencontres périodiques dans le cadre des échanges d'informations entre les services de sécurité des deux pays en vue d'enrayer le banditisme résiduel.

Elle ont en outre recommandé la mise en place rapide des Commissions inter-communautaires frontalières.

Abordant le projet de construction de la route Gao-Ayorou, les deux parties ont convenu d'accélérer les procédures en vue de sa réalisation pour le bénéfice des peuples Nigérien et Malien.

Dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources en eau, les deux parties, après avoir relevé leurs préoccupations communes liées à l'ensablement du lit du fleuve Niger et à la jacinthe d'eau, ont souhaité la mise en œuvre des programmes déjà élaborés dans le cadre de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et de l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG).

Dans le domaine des ressources animales, les deux délégations se sont félicitées de la bonne coopération qui existe déjà entre les deux pays.

Concernant la transhumance, les deux parties sont convenues de réglementer cette activité par la conclusion d'un accord.

Dans le domaine des transports, les deux parties ont convenu de poursuivre les rencontres entre les autorités compétentes, afin de revitaliser le transport et d'accroître le volume des échanges entre les deux pays.

Dans le domaine de la matérialisation de la frontière, les deux parties se sont félicitées de la création de la Commission Paritaire et sont convenues de relancer ses travaux.

Les deux parties ont également convenu de poursuivre et d'intensifier les rencontres sectorielles périodiques à tous les niveaux, afin de promouvoir la coopération bilatérale.

Au plan sous-régional, Les deux Chefs de Gouvernement ont exprimé leur foi et leur soutien à la CEDEAO et ont souhaité que le Moratoire sur l'Importation, l'Exportation et la Fabrication des Armes Légères soit érigé en une Convention internationale au niveau de l'ONU.

S'agissant de la sécurité sous-régionale, les deux parties ont déploré la persistance de la crise en République de Côte d'Ivoire. Elles ont salué les efforts consentis à tous les niveaux dans la recherche d'une solution pacifique de la crise. Elles ont invité les parties à s'impliquer davantage dans la voie d'une résolution définitive de la crise conformément aux engagements pris devant la communauté internationale.

Evoquant la question de l'intégration économique au sein de l'espace CEDEAO, les deux parties ont réaffirmé leur engagement pour la mise en œuvre effective du schéma de la CEDEAO sur la libéralisation du commerce et du Protocole relatif à la libre circulation des personnes et des biens.

A l'échelle continentale, les Premiers Ministres Ahmed Mohamed Ag HAMANI et Hama AMADOU ont salué l'avènement de l'Union Africaine.

S'agissant de la situation économique du continent, les deux parties ont appelé au renforcement des organisations sous-régionales et régionales, ainsi qu'à la mise en œuvre du NEPAD.

Concernant le Moyen Orient, les deux Chefs de Gouvernement, tout en déplorant l'aggravation de la situation dans cette région, ont invité les deux parties à la reprise du dialogue en vue de l'instauration d'une paix définitive.

A l'issue de leurs travaux, les deux Chefs de délégation se sont réjouis des résultats obtenus et ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer au renforcement des relations de bon voisinage , de coopération et de solidarité qui ont toujours existé entre les Peuples Malien et Nigérien.

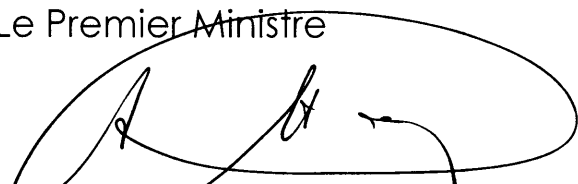
Au terme de sa visite d'amitié et de travail au Mali, le Premier Ministre Hama AMADOU, a exprimé ses vifs remerciements à son Frère et Ami, Son Excellence Monsieur Ahmed Mohamed Ag HAMANI, Premier Ministre de la République du Mali pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité authentiquement africaine qui lui ont été réservés ainsi qu'à sa délégation durant leur séjour en terre malienne.

Son Excellence Monsieur Hama AMADOU, Premier Ministre de la République du Niger, a invité Son Excellence Monsieur Ahmed Mohamed Ag HAMANI, Premier Ministre de la République du Mali à effectuer une visite officielle en République du Niger.

L'invitation a été acceptée avec plaisir et la date sera fixée par voie diplomatique.

Fait à Bamako, le 15 Février 2003.

Pour le Gouvernement
de la République du Mali
Le Premier Ministre



Ahmed Mohamed Ag HAMANI

Pour le Gouvernement
de la République du Niger
Le Premier Ministre



Hama AMADOU